

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

MANCHE (50)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 7

Nombre de PPC avec DUP : 3

Nombre d'AAC prioritaires : 1

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 1

Répart. eaux souterraines-superficielles : 25%-75%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

La proportion du territoire de la Manche sur le bassin Loire-Bretagne ne permet pas aux données présentées d'être représentatives de la situation du département. Sur le territoire concerné, la moitié des captages est au stade de l'avis hydrogéologique mais ceux-ci datent tous d'avant 2008 ces procédures devraient être reprises dans leur ensemble d'autant qu'aucun de ces captages n'est prévu à l'abandon.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 7</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 3	Arrêtés postérieurs à 2000 : 3
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 0
		Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 4	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 0
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 0
		Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 4
Procédures de protection de captages non initiées : 0		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12		

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte une seule AAC dans le bassin Loire-Bretagne, identifiée en 2009 suite à la loi Grenelle 1 et le dispositif ZSCE n'est pas utilisé.

Aujourd'hui, des actions de reconquête de la qualité des eaux y sont mises en œuvre.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 1</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 1	Programme d'actions mis en œuvre : 1
		Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 0	devant aboutir en 2018 : 0
		au stade de l'étude : 0
		peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

La proportion du territoire de la Manche sur le bassin Loire-Bretagne ne permet pas aux données présentées d'être représentatives de la situation du département. Sur le territoire concerné aucun captage n'a été abandonné ces 10 dernières années.

Nombre de captages abandonnés :	Cause : qualité	Pollution diffuse	
		Arsenic	
		Autres	
	Cause : débit		
	Cause : administratif		
	Cause : technique		

Sources : ARS - Données 2017